

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALEDIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Portant reclassement et nomination de
certains Instituteurs Stagiaires des
cadres des Services Sociaux (Enseignement)
en tête MISSAMOU MBOUITY Jean Benoît.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ ISAS :

(/ u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/ u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 8.7.79 ;(/ u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;(/ u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;(/ u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;(/ u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;(/ u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;(/ u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;(/ u le décret 64/165/FP-BE du 22.5.64 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement ;(/ u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67, réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements notamment en son article 1er paragraphe 2 ;(/ u le décret 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire abrogeant
et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du dé-
cret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de
l'Enseignement ;(/ u l'acte 046/PCT.SPCC.DGSAS du 22.11.74 portant appli-
cation des statuts de l'Ecole du Parti près le Comité Central
du Parti Congolais du Travail ;(/ u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dis-
positions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;(/ u le décret 75/154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;(/ u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;(/ u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;(/ u le rectificatif 81/016 du 26.01.81 au décret 80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;(/ u le décret 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;(/ u la décision n° 31/PCT.CC.BP.DIE.ESP du 13.11.81
mettant en stage de trois (3) ans certains instituteurs à l'Ecole
Supérieure du Parti près le Comité Central du Parti Congolais du
Travail ;(/ u la décision n° 33/PCT.CC.BP.DIE.ESP du 24.11.81
portant admission au diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences
Sociales et Politiques (DESSSP) session d'Octobre 1981 ;

.../...

(/u la décision n° 34/PCT.CC.BP.DIE.ESP du 9.12.1981 portant admission au diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (DESSSP) session de Juin 1981 ;

(/u les arrêtés n°s :

- 9599/MJT.SGFPT.DFP du 20.12.77 ;
- 10001/MJT.SGFPT.DFP du 20.12.77 ;
- 4151/MJT.SGFPT.DFP du 17.5.78 ;
- 10002/MJT.SGFPT.DFP du 20.12.77 ;

(/u les demandes des intéressés ;

(/u le rectificatif à la décision n° 33/PCT/CC/BI/DIE/SSI portant admission au Diplôme d'études supérieures des sciences sociales et politiques (D.E.S.S.S.P.) session 1981

S E C R E T E :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées des décrets 64/165, 67/304 et de l'arrêté n° 846/PCT des 22.5.64, 30.9.67 et 22.11.74 susvisés, les Instituteurs Stagiaires des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent, titulaires du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (session de Juin et d'Octobre 1981) délivré par l'Ecole Supérieure du Parti à Brazzaville, sont reclassés à la catégorie A hiérarchie I et nommés Professeurs de Lycées Stagiaires, indice 790. ACC = néant.

Messieurs :

- MISSAMOU MBGUILY Jean Benoit, Instituteur Stagiaire en service au Département de l'Idéologie ;
- GOMA NGOUNTHOU Modeste Edgard, Instituteur Stagiaire en service au Département de l'Idéologie ;
- MBON Joachim, Instituteur Stagiaire en service à Brazzaville ;
- NGOMA Daniel, Instituteur Stagiaire en service à Kinkala ;
- MOUKO Alphonses, Instituteur Stagiaire en service au Kouilou ;

Mademoiselle :

- KINZUNZI Honorine, Institutrice Stagiaire en service à Brazzaville ;

.../...

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates effectives de reprise de service des intéressés à la rentrée scolaire 1981 - 1982 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 7 Juillet 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale

- Antoine NDINGA-CBA. -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

- Colonel Louis SYLVAIN GOMA. -

Le Ministre des Finances,

- Bernard CONGO MATSIKINA. -

- Itihi Constantumba LEKOUNDZOU. -

LIATIONS :

JORPC.	1
DGTFF/DF.	3
D.B.	3
D.C.F.	1
MEN.	2
DPA.	2
INTERESSES.	5
DOSSIERS.	15
SGCM/DC.	2